



académie
Rennes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



➔ Communiqué de presse

Partenariat académie de Rennes / universités de Rennes 1 et Rennes 2

A l'occasion de la journée "**liaison Lycées / Universités**" **jeudi 7 octobre 2010** à la Faculté de Sciences Economiques (Place Hoche), l'académie de Rennes signera une déclaration d'intention avec l'université de Rennes 1 et l'université Rennes 2. Les signataires :

- > Alain Miossec, recteur de l'académie de Rennes, chancelier des universités de Bretagne,
- > Guy Cathelineau, président de l'université de Rennes 1,
- > Jean-Emile Gombert, 1^{er} vice-président de l'université Rennes 2, représentant Marc Gontard, président de l'université Rennes 2.

➔ Une nécessité

Tout au long de sa scolarité et de ses études, l'élève ou l'étudiant doit sans cesse s'adapter à de nouveaux rythmes, de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles exigences. Pour favoriser sa réussite, il est nécessaire de l'aider à affronter ces transitions et ces ruptures qui jalonnent et jalonnent son parcours.

L'orientation vers l'enseignement supérieur, et notamment l'Université est particulièrement concernée. La mobilisation de tous pour construire une culture commune sur les pratiques pédagogiques est essentielle. Il s'agit de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et d'agir en amont, comme en aval, de manière à mieux accompagner le lycéen et le jeune étudiant dans ses apprentissages. L'accompagnement doit permettre aussi au jeune de développer des compétences afin de pouvoir construire son parcours sereinement dans un système complexe et évolutif.

➔ Pourquoi une déclaration d'intention ?

La déclaration d'intention a pour objectif de définir globalement le contexte du partenariat entre l'académie de Rennes et les universités de Rennes 1 et Rennes 2, afin de faciliter la mise en œuvre de la "liaison Lycées / Universités".

Actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat :

- prolonger les actions existantes en recherchant une plus grande efficacité ;
- imaginer un renforcement de la liaison en se fondant sur un diagnostic d'établissement ;
- construire des actions concertées en s'appuyant sur une réflexion collective associant le lycée et l'université dans le cadre du conseil pédagogique ;
- s'assurer que les conditions de mise en œuvre de ces actions permettent réellement la construction de nouvelles compétences chez les élèves ;
- associer l'Université à la mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations et à l'élaboration du programme pluriannuel intégré au projet d'établissement ;
- établir des conventions traduisant les engagements des partenaires et en évaluer les effets auprès des élèves.

Si vous souhaitez davantage de précisions, vous pouvez contacter **Alain GONIDEC**, inspecteur chargé de l'information et de l'orientation en Ille-et-Vilaine au 02 99 25 10 11.



www.ac-rennes.fr